



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 9 avril 2024

### Délibération n° 2024-051

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile – VENANT Frédéric.

Absents excusés : DIERS de LABARRE Nathalie (pouvoir DIERS Thierry) - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey (pouvoir BESSIERE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

### Urbanisme – ZAC

#### ZAC Bassamards et Bois Rousseau – Tranche 3 – Avenants aux C.C.C.T et au C.P.A.U.P.

Des nouvelles dispositions quant à l'édification des clôtures et l'installation des portails et portillons ont été déterminées pour la tranche 2 élargie, phase de la ZAC actuellement en cours de mise en œuvre. Elles sont intégrées au Cahier des Charges de Cession de Terrains et, de fait, au Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères, pièce annexe.

Il est donc cohérent d'apporter les mêmes modifications aux documents similaires des tranches déjà existantes.

Pour ce faire, Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin d'être autorisée à signer l'avenant correspondant pour la tranche 3.

**Le conseil municipal décide et vote par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

1 8 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240409-2024\_051DE

Reçu le 1 8 AVR. 2024